DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans la salle des fêtes de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD – Mme MAUREL Marie-José – M DOMINGUEZ - M DARASSE – Mme JACONO – M BESSIOUD - Mme MAUREL Pascale – Mme BRET.

Etaient absents avec pouvoir : M DOMINGUEZ avec pouvoir à Mme ALLETRU - M PRADES avec pouvoir à Mme MAUREL Pascale.

Etaient absents : néant

Date de la convocation : 17 février 2021

Secrétaire de séance : Mme PICARD Chantal

****

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Appel d'offres pour les travaux d'extension de la salle Pontier
- Rapport de l'étude diagnostic des cimetières de Damiatte
- Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse
- Courrier de l'association Exit5G
- Plateforme des collectivités solidaires : SOS Méditerranée
- AFIAC
- Questions et informations diverses

APPEL D'OFFRES SALLE PONTIER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la date limite de dépôt des offres pour le marché de travaux d'extension de la salle Pontier a été fixée au 1er mars. Elle précise que la commission d'appel d'offres se réunira le 2 mars pour l'ouverture des plis.

RAPPORT DE L'ETUDE DIAGNOSTIC DES CIMETIERES DE DAMIATTE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un diagnostic sur la gestion des cimetières de St Martin et Lacapelle dressé par l'entreprise AGEP. Parallèlement, AGEP a établi une proposition pour la réalisation des plans des cimetières, la saisie des concessions et inhumés sur une plateforme de gestion. Le montant de la prestation est de 12 164.10 € HT. AGEDI, actuel prestataire pour les logiciels de comptabilité, paye et élections, propose un logiciel pour la gestion des cimetières au prix de 1 937 € HT. Ce tarif comprend l'intégration des plans mais pas celle des concessions et inhumés.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'AGEP. Madame le Maire vient de procéder à la mise à jour des concessions. Madame PICARD suggère de se renseigner auprès d'autres collectivités qui utilisent le logiciel AGEDI. D'autre part, elle propose de réfléchir à installer un ossuaire en prévision d'une éventuelle procédure de reprise de concessions.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Maire de Serviès n'étant pas satisfait de la prestation de fauchage réalisée sur sa commune par la CCLPA surtout en raison du planning non adapté, il a proposé d'acquérir un tracteur et une épareuse avec la commune de Damiatte.

Madame le Maire précise qu'une demande de devis a été déposée sur le portail des marchés publics. L'investissement est estimé à 80 000 € HT et pourrait être financé par l'emprunt.

COURRIER DE L'ASSOCIATION EXIT5G

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association EXIT G qui souhaiterait qu'un arrêté municipal soit pris pour suspendre le déploiement des antennes 5 G sur le territoire communal jusqu'à la publication du rapport de l'Anses et la réalisation d'une évaluation environnementale.

Madame le Maire précise qu'elle ne souhaite pas prendre un tel arrêté. Monsieur MOLIERES précise qu'au niveau de la CCLPA, il y a un projet d'installer une antenne 4G entre Guitalens-L'Albarède et Saint Paul.

PLATEFORME DES COLLECTIVITES SOLIDAIRES : SOS MEDITERRANEE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier cosigné par la Présidente de la Région et le Président de SOS Méditerranée qui sollicitent la commune pour rejoindre la plateforme des collectivités solidaires. SOS Méditerranée porte secours aux migrants notamment avec le navire Aquarius.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

FIBRE OPTIQUE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à l'enfouissement des lignes pour la desserte de la fibre optique. Elle précise que le coût serait de 15 à 20 € le ml. Elle indique que les poteaux déjà en place sont utilisés au maximum mais qu'il faudra en planter d'autres pour le déploiement de la fibre. Elle propose d'enfouir le réseau chemin de la RAGT et chemin des Vignes. Rue Sicardou et rue des Rosiers, la fibre pourrait être enterrée lors d'un programme global d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques comme cela a été réalisé route de Graulhet, route de Lavaur, avenue du Carbounel et avenue de la Gare.

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas programmer d'enfouissement de la fibre optique.

RESTAURATION DES PEINTURES DE L'EGLISE DE ST MARTIN
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MAURIES, président de l'association Avenir de Damiatte a le projet de restaurer les peintures de l'église de St Martin. Il a sollicité le Conseil Départemental pour obtenir une subvention. Cependant, le Département ne peut allouer de subvention à l'association pour les peintures. Monsieur MAURIES souhaiterait donc que la commune porte le projet et dépose la demande de subvention. L'association verserait à la commune l'intégralité du restant dû aide et TVA déduites. Madame le Maire précise que le coût des travaux est estimé à 14 000 €.
Ouï cet exposé, le Conseil Municipal émet un accord de principe à la réalisation de ces travaux.

EVOLUTION TARIF ORDURES MENAGERES
Monsieur MOLIERES expose au Conseil Municipal les réflexions de la CCLPA sur la gestion des déchets. La loi de transition énergétique impose de nouveaux objectifs : la réduction de 20% de la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025 (de 243 à 196 kg/hab). Pour atteindre cet objectif, le programme Trifyl horizon 2030 prévoit une réduction des déchets, le développement du compostage, d'étendre les consignes de tri avec la collecte de tous les plastiques dès 2022 et la collecte séparée des biodéchets.

Pour se mettre en conformité avec la loi de transition énergétique, Trifyl projette la construction d'une nouvelle usine de tri et valorisation des déchets soit un investissement de 128 millions d'euros et la création de 40 emplois à la clé.

Monsieur MOLIERES précise que le coût des ordures ménagères passerait de 43 à 65 € par habitant, voire 100 € sans investissement notamment du fait de l'augmentation de la TGAP et de la diminution de l'autorisation des volumes qui peuvent être enfouis.

Pour 2022, la collecte de l'ensemble des plastiques représenterait une augmentation de 30 % des volumes. Les caisses jaunes seraient supprimées et remplacées par des conteneurs individuels. Le Département pourrait verser une subvention pour l'acquisition des conteneurs. Les élus ne souhaitent pas que la collecte en porte à porte soit supprimée dans les bourgs, ni diminuée à un ramassage tous les 15 jours au lieu de chaque semaine.

PROJET PHOTOVOLTAIQUE A DAMIATTE
Monsieur MOLIERES indique au Conseil Municipal que la CCLPA a émis un avis favorable pour le projet de centrale photovoltaïque à la Nougarède. La DDT, considérant la nature des terrains, ne s'oppose pas à ce projet. Monsieur MOLIERES précise qu'il serait souhaitable d'envisager une nouvelle modification du PLU de Damiatte plutôt que d'attendre que le PLUi soit approuvé pour ne pas retarder le projet. La procédure de modification durerait 9 mois alors que l'approbation du PLUi devrait intervenir dans 2 ans. Un tel projet représenterait 55 000 € de fiscalité pour la commune et 110 000 € pour la CCLPA pendant 40 ans.

COMMISSION INTERCOMMUNALE CULTURE PATRIMOINE
Monsieur MOLIERES donne au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion culture et patrimoine de la CCLPA. Les journées du patrimoine sont programmées pour les 18 et 19 septembre 2021. La CCLPA, en cette période de crise sanitaire et en collaboration avec le Café Plum, organise des tours de chants chez l'habitant. Le coût est de 50 € pour la commune et un artiste se présente au domicile d'une dizaine de foyers dans la commune. Monsieur MOLIERES suggère de diffuser l'information sur le site internet de la mairie pour recenser les personnes intéressées.

PROJET MANIFESTATION JUIN 2021
Monsieur MOLIERES expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une association dont le siège social est basé à Vielmur et qui projette d'organiser une manifestation culturelle à Fiac, Lautrec et Damiatte. Elle se déroulerait au mois de juin 2021.

AFIAC
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le festival de résidences d'artistes programmé en juin 2020, reporté en juin 2021 est finalement annulé. Par contre, une manifestation sera organisée en 4 lieux différents de Labastide St Georges à Vielmur en passant par Damiatte sur un même week-end et les œuvres exposées en bordure de l'Agout ou dans l'enceinte de l'école. Madame le Maire tiendra le Conseil Municipal informé.
D'autre part, l'AFIAC souhaiterait programmer une nouvelle résidence d'artiste à l'école et sollicite le soutien de la commune à hauteur de 1 000 €.

BATIMENT DE LA GARE
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M ESTIVAL (entreprise CCM) avait mis gracieusement à disposition une ligne électrique depuis son bâtiment sis avenue de la gare jusqu'à l'entrepôt communal voisin. Il a décidé d'interrompre de cette mise à disposition à compter de février 2021.

REVUE DE PRESSE
Madame le Maire communique au Conseil Municipal l'article paru dans le Journal d'Ici pour rendre hommage à Martine LAURENS, employée communale, qui a pris sa retraite en juillet dernier.
Monsieur MOLIERES en fera le relais sur le site internet de la mairie.

CHANTIER JEUNES ORGANISES PAR LA CCLPA
Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les chantiers jeunes seront à nouveau organisés par la CCLPA cet été. Les adolescents réalisent un chantier dans une commune du territoire pendant 4 jours puis bénéficient d'un séjour avec activités sportives et visites touristiques.
Madame le Maire précise que la commune a participé à plusieurs reprises à ces chantiers (peinture de la main courante du stade, peinture des bacs à fleurs, création de marches pour accéder au lavoir communal). Elle propose de s'inscrire pour 2021. Les jeunes pourraient peindre les tribunes du Rec et nettoyer les abords du lac St Charles. Le Conseil Municipal est favorable à cette opération.

AUTABUS
Madame le Maire communique au Conseil Municipal le bilan d'activité 2020 de l'Autabus. La Croix Rouge est présente mensuellement à Damiatte, place de la Liberté, pour accompagner les personnes en difficultés qui peuvent être aidées dans leurs démarches administratives ou par l'octroi de colis alimentaires. Le soutien auprès de ces familles dure en moyenne 6 mois et concerne majoritairement des femmes.

SOCIETE DE PECHE
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec Madame JACONO, elle a rencontré les représentants de l'association de pêche et de la Fédération Départementale de pêche.

L'association a sollicité le soutien financier de la Fédération et sollicitera celui de la commune pour les dépenses d'électricité et de maintenance des pompes.
Madame le Maire a suggéré à l'association d'optimiser l'utilisation de l'aérateur qui a fonctionné sur une très longue période en 2020. Limiter son utilisation pour les périodes chaudes permettrait de diminuer la facture d'électricité qui s'est élevée à 400 € en 2020.
D'autre part, Madame le Maire estime que les associations, en raison de la crise sanitaire et donc malgré elles, ont peu fonctionné en 2020 et ce début 2021. Le montant des subventions devrait être réévalué avec ce paramètre.

VOIRIE
Monsieur ROUDET signale un glissement de terrain au-dessus du chemin qui conduit au château de Lacapelle et qui vient d'être goudronné. Madame le Maire contactera la CCLPA pour envisager les mesures à mettre en œuvre pour protéger cette voie intercommunale.

Madame le Maire rappelle qu'elle avait demandé à la CCLPA de retirer les chemins ruraux de la Blanquié et de la Gouxarié du programme de voirie 2021 pour réaliser des travaux sur la voie communale près du lac de M JULLIE. Elle a constaté que la Communauté de Communes élaguait les arbres à la Blanquié en préparation des travaux de voirie. Elle se renseignera rapidement pour s'assurer que les travaux sur la voie communale sont bien programmés car il y a un risque d'effondrement de la chaussée.

Madame MAUREL signale des trous à boucher sur le chemin du Bourias et la route de St Martin. Madame le Maire l'avait déjà signalé à la CCLPA mais réitèrera sa demande d'intervention.

Madame JACONO signale que très régulièrement un véhicule stationné route de Lavaur empiète sur la chaussée. Cela pose un problème et d'ailleurs un accident de scooter, heureusement sans gravité, a déjà eu lieu. Elle demande si Madame le Maire ne pourrait intervenir. Madame le Maire a contacté la famille à plusieurs reprises pour lui demander d'utiliser les parkings à disposition.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H40.

Mme FADDI Evelyne	*Mme VIDAL Nicole*	*M ROUDET Jérôme*
Mme PICARD Chantal	*M MOLIERES Frédéric*	*Mme ALLETRU Micheline*
Mme MAUREL Marie-José	*M DARASSE Didier*	*M BESSIOUD Philippe*
Mme JACONO Corinne	*M DOMINGUEZ Olivier* Absent avec pouvoir à Mme ALLETRU	*Mme BRET Magalie*
Mme MAUREL Pascale	*M PRADES Pascal* *Absent avec pouvoir à Mme MAUREL*	*M VAGLIENTI Julien*